



COMMUNE D'ALLINGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

25 AVRIL 2013

L'an deux mil treize le vingt-cinq avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2013

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, SPECIA Brigitte, FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, PAILLET Hervé, ROUAULT Raphaël, DEVILLE François, JORDAN Hubert (a quitté la séance à 19h50), PILLOT Jean-François (a quitté la séance à 19h50).

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Monsieur DUPUIS Gilles à Monsieur FILLION Jean-Pierre, Madame DUMAS Isabelle à Madame DESPRES Muriel, Madame BILLAULT Céline à Monsieur JORDAN Hubert.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, EPRON Catherine, GHIGLIONE Patricia et Messieurs PERROUD Frédéric, GASPARINI Gil-Laurent.

Monsieur PILLOT Jean-François a été élu secrétaire de séance et Monsieur ROUAULT Raphaël a ensuite été désigné, dès le départ de Monsieur PILLOT.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- PRESENTE ses condoléances à Christiane FAVRE-VICTOIRE pour le deuil qui affecte à nouveau sa famille. Madame FAVRE-VICTOIRE remercie toutes les personnes qui la soutiennent en ces moments douloureux.
- ENTEND Monsieur le Maire expliquer les motifs de l'avancée de la séance du Conseil Municipal, principalement du fait de l'importante délibération relative à la modification des statuts du SIBAT.
- ENTEND Monsieur le Maire donner lecture de la lettre ouverte de Messieurs JORDAN et PILLOT relative à leurs réclamations sur de prétendus dysfonctionnements, selon eux, du Conseil Municipal, dénonçant le manque de prise en considération des avis de l'opposition et les modalités de convocation et de transmission des comptes rendus des séances privées. Entend également Monsieur le Maire donner lecture de la réponse qu'il fait à cette lettre mettant en avant le fait que Messieurs JORDAN et PILLOT opèrent une confusion en confondant les séances publiques du Conseil Municipal, pour lesquelles l'ensemble des délais sont toujours respectés, et les séances privées, qui n'ont pas de cadre juridique et qui doivent être considérées comme des séances de travail de l'ensemble des élus, sans validation formelle ni affichage du compte-rendu. Monsieur JORDAN indique que la réponse ne lui convient pas et décide de quitter la séance. Monsieur PILLOT accompagne Monsieur JORDAN pour le même motif, étant cosignataire de la lettre.

- ENTEND Monsieur le Maire remercier les personnes présentes au départ en retraite de Madame MAGNIN. Monsieur le Maire rappelle ensuite la tenue des cérémonies commémoratives à venir, du 28 avril et du 8 mai. Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement de la refonte de la carte intercommunale en Chablais. Il indique qu'un état des lieux et des simulations font l'objet de séminaires en bureau élargi des Collines du Léman. Une des hypothèses de travail serait de voir Publier rejoindre ce nouveau groupement (Thonon, Collines du Léman, voire au-delà), ce qui permettrait de créer une communauté d'agglomération comptant plus de 50 000 habitants. Cette solution est plébiscitée sur le principe par le Préfet. Les analyses se tournent également vers Anthy, Margencel et Sciez, même si les élus de ces communes semblent moins favorables à rejoindre cette communauté d'agglomération. Deux séminaires de travail, au minimum, sont encore programmés. Par ailleurs, Monsieur le Maire, également Président des Collines du Léman, indique qu'il a été convoqué par Monsieur le Sous-préfet, avec les Maires de la Communauté de Communes, afin d'être informé du fait que la Direction Départementale des Territoires n'instruira plus les autorisations d'urbanisme. Cela ne va rien changer pour les habitants, qui seront toujours accueillis à la Mairie pour déposer leurs dossiers. Le Maire demeure l'autorité compétente pour signer tout document d'urbanisme. Cependant, à partir du 1^{er} janvier 2014, ce sera la Communauté de Communes des Collines du Léman qui prendra en charge l'instruction des autorisations d'urbanisme. Monsieur DEVILLE s'interroge sur le devenir des personnes employées à la DDT. Monsieur le Maire indique que certaines personnes vont partir en retraite, d'autres peuvent être mutées. Monsieur PHILIPPE s'interroge sur la concordance entre cette évolution et la mise en place de la Communauté d'agglomération. Monsieur le Maire indique que cela va entraîner effectivement et inévitablement une réorganisation des services avec le recrutement de deux emplois à la charge de la collectivité. Monsieur DEVILLE s'interroge sur les locaux disponibles pour installer ce service instructeur. Monsieur le Maire indique que le bâtiment intercommunal devrait suffire. En termes d'évolutions et de solutions juridiques, Monsieur le Maire précise qu'il existe deux possibilités : soit une prise de compétence totale ou partielle « instruction droit des sols » par la 3CL, ce qui impliquerait une modification des statuts à réaliser rapidement, avant fin juin, soit la 3CL est un prestataire des communes, et dans ce cas elle refacturera le coût des prestations aux communes selon l'élaboration d'un budget annexe. L'examen devrait conduire à un choix définitif et pris en compte dans le cadre du travail réalisé sur la future intercommunalité.
- ENTEND Monsieur le Maire relater la visite d'une délégation espagnole de la ville de PEGO, dans le cadre de la semaine de l'eau et du programme COMMENIUS REGIO associant les Collines du Léman à la ville de Pego, le Lycée des trois vallées, le SYMASOL, le SIEM, Hydrauliques sans frontières et la Fédération des Œuvres Laïques. Il rappelle ensuite que la réforme des rythmes scolaires a été reportée à 2014. Monsieur le Maire souhaite tout de même que des animations soient proposées sur la pause méridienne dès la rentrée 2013, de manière à apporter des outils permettant aux enfants de mieux vivre ce temps mal géré et indique que le groupe de travail œuvre pour mettre en place un programme dès la rentrée 2013.
- PREND CONNAISSANCE des dernières avancées présentées par Monsieur le Maire concernant les études et le planning des travaux relatifs à la suppression du passage à niveau n°67 et 68 à Mésinges. La remise des offres des entreprises est fixée au 15 septembre 2013 et la mise en service à la fin de l'été 2015. Monsieur DEVILLE et Monsieur BERGERON s'interrogent sur la version finale du projet, et notamment, pour Monsieur BERGERON, l'assurance que l'installation d'un mur antibruit sera prise en compte. Monsieur le Maire indique qu'il y aura des réunions de chantier très régulières qui permettront de vérifier la bonne mise en œuvre des divers points du projet. Mais d'ores et déjà, Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique aura lieu à l'automne et qu'il souhaite une rencontre préalable avec le bureau Teractem afin de constater que le projet a bien intégré toutes les

observations formulées par le Conseil Municipal. Monsieur BERGERON s'inquiète de savoir quelles seront les modalités d'entretien du rond-point. Monsieur le Maire indique que cela n'a pas encore été mis à l'ordre du jour. Il présente l'échéancier et la planification des travaux. Il salue la bonne volonté des riverains qui facilite les acquisitions foncières nécessaires à ce projet. Il ajoute que le pont-route sera le premier ouvrage réalisé dès le 15 janvier 2014 et que l'ouvrage sera donc construit à partir des deux extrémités simultanément RD903 et RD233.

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 avril à l'unanimité.
- EST INVITE à l'inauguration du sentier d'interprétation du Marais de la Bossenot qui aura lieu le vendredi 24 mai à 18h.
- EST INFORME de l'installation des toilettes publiques automatiques qui sont mises en fonction, sur une plage horaire allant de 7h à 21h.
- ENTEND Monsieur Jacques PHILIPPE remercier l'ensemble des participants à la journée de nettoyage de printemps. Il remercie tout particulièrement les chasseurs, mais aussi les bénévoles, les Conseillers municipaux présents et également Elise BON en charge de l'intendance.
- ANALYSE la première proposition de délibération relative à la création d'un groupement de commande avec la 3CL afin de recruter un maître d'œuvre qui aura en charge la réalisation de l'ensemble des études visant à l'aménagement de la route de Valère et de la route de Commelinges, en termes d'aménagements de voirie (commune), de réseaux secs (commune par l'intermédiaire du SYANE), de traitement des eaux pluviales (commune) et de réseau d'assainissement (Communauté de Communes des Collines du Léman). Monsieur DEVILLE s'interroge sur la composition de la commission d'appel d'offre. Monsieur le Maire indique que des représentants des deux collectivités seront réunis pour composer cette CAO. Monsieur BONDURAND s'interroge sur la durée de la convention. Monsieur le Maire indique que la convention prendra fin, comme cela est indiqué, à l'issue de la notification du marché de maîtrise d'œuvre. Il est normal de ne pas inscrire de date car tout dépendra de la procédure et de sa durée, ainsi que des réponses des entreprises. Monsieur CART ajoute que ce groupement de commande permettra de disposer d'un maître d'œuvre commun qui favorisera la coordination des travaux. Le Maire confirme que la commune d'Allinges restera le coordinateur du groupement. Approuvé à l'unanimité.
- ANALYSE la modification des statuts du SIBAT. Monsieur le Maire présente les modifications de statuts proposées à l'assemblée. En premier lieu, il s'agit de donner au SIBAT la compétence « aménagement des arrêts de bus, installation des abris de voyageurs, poteaux d'arrêts et tous dispositifs d'information, ainsi que la maintenance et l'entretien de ce mobilier. » Il s'agit ensuite d'intégrer les nouvelles modalités de calcul de la participation des communes membres du fait de la réforme de la Taxe Professionnelle remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) pour les collectivités ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) telle que la Communauté de Communes des Collines du Léman. Enfin, il s'agit de redéfinir la composition et la répartition des voix délibératives et du nombre de représentants de chaque membre, permettant de prendre en compte l'intégration de certaines communes de la Communauté de Communes du Pays d'Evian. Approuvé à l'unanimité.
- ANALYSE le décompte définitif des travaux de réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunications réalisés sur la RD12 aux Fleysets. Monsieur BONDURAND souligne la réussite de ce projet mais indique que les camions salissent grandement la traversée des Fleysets souvent du fait de déversements dus à la surcharge des bennes. Monsieur le Maire demande à Monsieur BOURQUI Roger de mobiliser des agents municipaux pour effectuer un balayage. Il ajoute qu'il demande très régulièrement aux gendarmes de contrôler la vitesse des camions, et sensibilise les entrepreneurs concernés afin qu'ils demandent à leurs chauffeurs de respecter scrupuleusement les dispositions du

code de la route notamment en zone urbaine. Monsieur le Maire indique que par une délibération du 30 août 2011, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement et le remboursement par annuités du montant des travaux incombant à la commune. Le taux d'amortissement est de 4,77% à rembourser sur 15 ans. Approuvé à l'unanimité.

- ANALYSE les modalités de participation communale au contrat prévoyance des agents dans le cadre de la procédure de labellisation. Monsieur le Maire précise l'intérêt de poursuivre cette participation en mettant en adéquation avec les évolutions juridiques. Monsieur BERGERON indique que cela est très important. Monsieur le Maire et Monsieur DEVILLE dressent la liste des agents de la collectivité qui ont eu à vivre des arrêts maladie de longue durée et qui ont donc pu voir leur salaire maintenu. Monsieur ROUAULT souhaite s'abstenir car il considère que les mutuelles aujourd'hui n'ont pas de code de mutualité. Approuvé par 19 voix pour et une abstention.
- RECOIT la lettre annuelle de Madame Yolande MOUGENOT, Trésorière Principale de la Trésorerie de Thonon-les-Bains, qui indique la bonne santé financière de la commune. Elle souligne la plus forte progression des recettes que des charges. Elle ajoute que la fiscalité communale est inférieure à la moyenne départementale des communes de même strate. Elle souligne que les évolutions des charges à caractère général et des charges de personnel augmentent de manière mesurée et raisonnable. Elle indique également que la commune poursuit la consolidation de sa capacité d'autofinancement. En matière d'investissement, elle met en avant le fait que plus de la moitié des investissements ont été autofinancés. Au niveau de l'encours de dette, celui-ci a légèrement augmenté du fait de la souscription d'un emprunt en 2012. Pour l'année 2013, l'encours diminuera puisque les élus n'ont pas voté de nouveau recours à l'emprunt. Monsieur le Maire indique que ces éléments sont intéressants en fin de mandat et sont le signe d'une bonne gestion des deniers communaux. Monsieur ROUAULT indique qu'il a lu sur Internet que la commune s'est vue octroyé une note de 20/20.
- ENTEND Madame FAVRE-VICTOIRE présenter le programme de l'Allingeoise, qui aura lieu le 2 juin prochain. Elle se soucie en premier lieu de la bonne coordination avec la commémoration de l'association « sourire des anges ». Monsieur le Maire indique qu'il a échangé avec l'association et que cela ne peut pas poser de problème. Madame FAVRE-VICTOIRE ajoute que les parcours vont évoluer, comme chaque année. Monsieur BOURQUI demande au Conseil de remercier Monsieur PERROUD pour la mise à disposition de son champ pour faciliter le passage des coureurs. Monsieur PHILIPPE indique que toute l'organisation est prête. Madame FAVRE-VICTOIRE conclue en présentant les différents points de ravitaillement.
- ENTEND Madame DESPRES présenter les conditions d'organisation de la journée et de la soirée de clôture du festival d'accordéon à la salle communale d'Allinges. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un festival qui a commencé à Evian et qui s'est poursuivi par des concerts à Cervens, à Perrignier. Il ajoute que le public semble apprécier ces spectacles. Madame DESPRES indique que la sortie des mères de famille aura lieu dans la République du Sauguet le samedi 25 mai. La sortie des anciens aura lieu dans les Aravis avec la visite d'une fabrique de Reblochon le 30 juin inscrite dans la route du Reblochon.
- ENTEND Madame CHABOUD relater les échanges avec la ville d'Irkoutsk (600 000 habitants). Elle distribue le programme de la visite de la délégation officielle russe qui sera présente en Chablais, et plus spécifiquement sur Allinges le mardi 21 mai avec une réception officielle en Mairie. La délégation, composée du Maire d'Irkoustk et d'autres responsables, repartira le mercredi 22 mai. Les manifestations propres à Allinges sont les suivantes : concert de musique classique à Allinges (24 mai à 14h30 pour les scolaires et le samedi 25 mai à 20h pour tous les publics à l'Eglise), spectacle Bouriate qui présentera trois légendes Bouriates (séance pour les jeunes le vendredi 7 juin à 14h30 et le samedi 8 juin à 20h30 à la salle communale). Monsieur le Maire considère que ce partenariat avec Eurcasia, né en 2001, est

très productif et permet de faire de nombreuses découvertes et rencontres, les écoles étant associées, notamment l'école d'Allinges et différents collèges.

- EST INFORMÉ de la sortie du fascicule « visites en Chablais » dans lequel figurent les Châteaux des Allinges. Monsieur le Maire indique que la plaquette « un été aux châteaux » va être publiée très prochainement. Il rappelle la journée du 9 juin « monuments chemin faisant... » dans laquelle les châteaux des Allinges seront mis en valeur. Monsieur le Maire informe également que les panneaux de la route géologique à installer sur le géosite des châteaux seront bientôt mis en place.
- ENTEND Monsieur le Maire relayer la demande du jeune Mathieu GRAS qui souhaite installer un petit chalet de vente de pizzas sur Allinges. Il est à la recherche d'un parking public ou privé pour installer un chalet d'accueil. Monsieur le Maire indique que cela peut poser problème d'installer un chalet de manière pérenne sur un parking public. Il ajoute qu'il va faire le relais avec Intermarché pour transmettre et appuyer sa demande. Il demande donc l'avis du Conseil Municipal sur ce sujet. L'ensemble des élus considère qu'il est souhaitable d'éviter que le chalet ne soit installé sur un parking public déjà très sollicité par le stationnement des voitures. Monsieur BERGERON ajoute qu'il faut trouver un équilibre entre les risques liés à un isolement du chalet et les gênes que peut occasionner son installation. Le Conseil demande donc à Monsieur le Maire de privilégier une installation sur un espace privé.
- ENTEND Monsieur le Maire relater les futures échéances en matière de marchés publics. L'aménagement du chemin de Charmoisy : le marché va être publié et la commission d'appel d'offres serait réunie le 27 mai. La consultation pour la construction du terrain multisports devrait être lancée très prochainement.
- ENTEND Monsieur BERGERON s'interroger sur les avancées de la réparation du Cercle Bétemps. Monsieur le Maire indique que le dossier suit son cours et que les devis sont demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Pour extrait certifié conforme, signé par les présents les mêmes an, mois et jour que sus-dits.

Le Maire

Jean-Pierre FILLION